

L'écho des Gorges

Editorial

C'est la rentrée !!

Comme la tradition le veut, l'édito du numéro d'Octobre revient à l'adjoint chargé du scolaire.

Pour chaque famille, septembre est le mois de toutes les rentrées, et plus particulièrement le scolaire, avec son cortège de changements pour les enfants...mais aussi pour les parents !

A Cognin, la rentrée s'est déroulée dans une ambiance « bon enfant » au milieu du chantier !

Les élèves et les enseignants devraient intégrer les nouveaux bâtiments d'ici la fin du premier trimestre, bâtiments qui leur verront attribuer de meilleures conditions de travail. Notons tout de même l'agréable compréhension des enseignants depuis le début de ces travaux !

Nous souhaitons, par la même occasion la bienvenue à Claire Lemaignan, puis à Titia Mayen, deux professeurs des écoles qui intègrent l'équipe pédagogique en place.

Pour cette nouvelle année scolaire, le Syndicat Scolaire Intercommunal (SSI) a souhaité modifier le fonctionnement de la garderie périscolaire dans le but de « rééquilibrer » les budgets...et non, bien entendu pour « ennuyer » les parents.

Quoiqu'il en soit, nous remercions sincèrement tous les acteurs de la vie scolaire qui, grâce à la bonne ambiance qui règne, permettent un travail efficace et agréable.

Et nous souhaitons à tous une très bonne année scolaire.

Sophie Borel,

Adjointe à la vie scolaire et présidente du SSI



SOMMAIRE

En direct des conseils..... 2	Bibliothèque..... 16
	Exposition à bibliothèque.....
DOSSIER ECOLE :	
Changement durée hebdomadaire...9	Club du 3ème âge..... 17
De Cognin à Ouagadougou.....	Hommages.....
Dossier écoles.....10	De l'eau pour tous les Cognards...
En parcourant les rues..... 13	Le site Internet communal.....19
Aménagement du terrain de foot.....	La vogue annuelle.....
Abri bus place de l'église.....	Art floral..... 20
Travaux école / mairie	Etat civil..... 20
Electrification du Rivier.....	
Quelques règles de civisme.....	Bloc-notes 20
Au coeur du village 15	
Retraite de Martine et Roger.....	

En direct des conseils...

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 05/05/2008

1/ Communauté des Communes

Patrice Ferrouillat fait le compte rendu de la réunion d'installation du Conseil Communautaire. Ont été élus :

- Président : Albert Buisson, Maire de l'Albenc
- 1^{er} Vice Président : Robert Laffond, 1^{er} Adjoint de Vinay
- Vice Présidents : Georges Pelletier, Maire de Morette, Alain Rousset, Maire de Serre Nerpol, Bernard Bonnefoy, Maire de Malleval.

2/ SSI

Sophie Borel fait part de son élection à la Présidence du SSI avec Jean Luc Novella de Rovon et Caroline Jullien de St. Gervais comme Vice Présidents, ainsi qu'Yvonne Rodet pour Malleval.

3/ SE38

Michel de Gaudenzi et Richard Mourre ont assisté à la mise en place du SE38 où Bertrand Lachat a été élu Président. Le technicien du secteur est Monsieur Thierry Le Roux.

4/ Congé parental

Le congé parental d'Isabelle Piccchetta est prolongé de 6 mois à sa demande et Delphine Michel continuera l'intérim, même au-delà de son contrat aidé.

5/ Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance du permis de construire de M. Ducher et Melle Marty à Monchardon pour l'ex-maison Rozand. Ce permis de construire concerne une maison de weekend et le Conseil Municipal réitère l'absence d'eau et le non déneigement de la route l'hiver.

6/ Commission des chemins

Patrice Ferrouillat fait le point sur la visite des chemins. Les travaux retenus seront chiffrés par la DDE.

Concernant la réhabilitation de l'ancien WC du haut du village, une réunion de quartier sera programmée. Suivant le résultat, une décision définitive sera prise.

7/ Travaux Ecole / Mairie

Monsieur le Maire, tout en remerciant les membres du Conseil Municipal qui se sont investis pendant les vacances scolaires de Pâques dans le déménagement de l'école et de la mairie, fait le point sur l'avancement des travaux qui en sont déjà à la 2^{ème} réunion de chantier.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 02/06/2008

1/ Indemnité au Percepteur de Vinay

Considérant les différents articles de loi et décret relatifs à l'indemnité due au Receveur municipal, le Conseil, après en avoir délibéré, décide de lui attribuer les indemnités auxquelles il peut prétendre.

2/ Subventions aux associations

Dans sa séance du 02 juin 2008, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- 30 € aux Anciens Combattants du Canton de Vinay
- 80 € au Comité départemental de l'Isère de la Ligue Nationale française contre le Cancer
- 20 € au Comité départementale d'Habitat Rural
- 30 € à la Croix Rouge Française – Comité de Saint-Marcellin
- 80 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vinay
- 20 € au Souvenir Français – Comité de Vinay
- 20 € à l'A.F.I.P.A.E.I.M. – Section locale de Vinay
- 30 € à la Prévention Routière à Grenoble
- 750 € à la Bibliothèque du Nan de Cognin-les-Gorges
- 1 000 € au CCAS de Cognin-les-Gorges
- 1 210 € au Sou des Ecoles de Cognin-les-Gorges
- 50 € à l'Association Sud Isère Téléalarme
- 700 € au Foyer Rural (subvention exceptionnelle pour subvenir au stage obligatoire aux détenteurs de la licence IV de débit de boissons)

3/ Travaux voirie:

Après avoir pris connaissance du chiffrage effectué par la DDE à la demande de la commission communale des chemins, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de demander une subvention de 5180€ HT pour un montant subventionnable de 7825€ HT de travaux, qui concerneront la voirie communale n°2 de Nalletière.

4/ Reprise des concessions:

Suite à l'affichage des arrêtés de reprises de concessions au cimetière, le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de M. et Mme Michallet Alain, qui revendiquent la tombe n°24 de M. Michallet Auguste au titre de membre de la famille.

Si au terme de l'enquête publique, le 19 novembre 2009, aucune autre revendication n'a lieu pour cette concession, elle leur sera attribuée.

5/ Convention de mise à disposition du domaine public:

Une convention de mise à disposition du domaine public sera délivrée à M. et Mme Pavier Rémi pour la terrasse du bar qu'ils ont acheté à M. et Mme Repellin Roger.

6/ Actes notariés:

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que la régularisation des actes notariés, concernant Mrs Pavier, Charrel, Bardy, Behague, Plantier, et la commune, a eu lieu à l'office notariale de Maître Mélody Maltherre à Saint Romans.

7/ Désignation des délégués à la Communauté de Communes de Vinay:

- Conseil d'exploitation du Grand Séchoir:

Titulaire: BAYLE Bernard
Suppléant: DE GAUDENZI Michel

- Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement:

Titulaire: FERROUILLAT Patrice
Suppléant: REYNAUD-DULAURIER Christophe

En direct des conseils...

- Commission de travail culture et tourisme:

BONTA Christine, MOURRE Richard

- Commission de travail finances, économie, administration générale:

GLENAT Albert, MELGAREJO Philippe,
MOURRE Richard et AGERON Sylviane

- Commission de travail service enfance, jeunesse, emploi:

BOREL Sophie, SIMOENS Valérie,
FERROUILLAT Patrice

- Commission de travail communication information:

MUZARD Linda, FERROUILLAT Patrice

- Commission de travail aménagement territoire:

GLENAT Albert, MATRAIRE Frédéric,
REYNAUD-DULAURIER Christophe, DE
GAUDENZI Michel et DURAND Jean-Luc.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 07/07/2008

1/ Prêt pour la réalisation des travaux école/mairie:

Après consultation auprès de 6 organismes bancaires, M. le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre Est pour un prêt:

- de 200 000 € sur 15 ans, au taux de 4,75%
- Montant de l'annuité de remboursement: 18 579,13€ avec une première annuité versée le 25/03/09.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette offre et charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en oeuvre de ce prêt.

2/ Admission en non-valeur:

Vu la demande du Trésor Public de Vinay, M. le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur d'une créance à la commune d'un montant de 47€, de Madame Borel Angèle datant de 2002, pour le règlement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe avait été envoyée à Madame Borel Angèle après à son décès. Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

3/ Achat du logiciel pour la gestion des listes électorales:

La gestion des listes n'étant plus assurée par les services du Conseil Général de l'Isère, la Commune devra assurer elle-même la gestion et l'impression de sa liste des électeurs à l'aide d'un logiciel et ceci pour fin 2008. Après consultation, M. le Maire propose de retenir l'offre de la société Magnus pour un montant de 950,82€ TTC (prévu au budget d'investissement 2008). Proposition acceptée à l'unanimité.

4/ Salaire des personnels non-titulaires employés par la commune:

Les personnels non-titulaires de la fonction publique territoriale employés par la commune n'ont aucune prise en compte de leur ancienneté dans leur salaire. Le Conseil Municipal propose, après consultation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, d'appliquer aux non-titulaires rattachés à un indice, les mêmes règles de reprise

d'ancienneté des services effectués dans la Fonction Publique dans le cadre de la titularisation.

5/ Demande de vente ou mise à disposition d'un terrain communal:

M. Reynaud-Dulaurier, par courrier du 30/05/2008 demande à la commune, propriétaire d'une parcelle de terrain devant La Poste si celle-ci voudrait bien lui vendre, ou mettre à disposition, un tènement d'environ 100m², afin de prolonger son espace vert jusqu'au mur limitant le canal.

Le Conseil Municipal, unanime, pense que ce terrain communal peut, dans un avenir plus ou moins proche, présenter un intérêt public et qu'il serait dommageable de s'en séparer.

Pour la mise à disposition, après discussion, le Conseil Municipal craint que celle-ci ne crée un précédent qui puisse entraîner d'autres demandes.

6/ Demandes de permis de construire:

- PC3811708x20011: M. ROULAIN Pierre, pour construction d'une maison individuelle dans le village. Le Conseil Municipal fait remarquer que les accès à la voie publique se feront par la rue de la Vieille Eglise.
- PC 3811708x20012: M. Frédéric MATRAIRE et Mlle Roxane CRESSON, pour construction d'une maison au Rivier.

7/ Comptes-rendus réunion:

* Bernard Bayle fait le compte-rendu des travaux du SICTOM sur l'achat de containers de tri, la future déchetterie de Saint Sauveur et la mise en place expérimentale de la redevance incitative au volume.

* Sophie Borel fait le compte-rendu des travaux du SSI sur la nouvelle tarification des garderies, l'entretien du bungalow de la maternelle de Saint Gervais, et le projet de travaux de l'école maternelle de Saint Gervais;

* Christophe Reynaud-Dulaurier et Frédéric Matraire présentent la première esquisse de la carte de la voirie communale proposée à la commission signalétique de la CCV. Celle-ci comporte beaucoup d'erreurs, et a une légende mal adaptée au paysage (les noyeraies sont considérées comme des forêts).

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28/07/2008

1 – Electrification du Rivier:

Les travaux vont débuter fin août. Un avis de coupure pour le quartier est annoncé pour le 26 août.

2 – Décision Modificative au budget de fonctionnement de la Commune:

Suite à des locations de la salle des fêtes annulées, la commune doit rembourser l'argent indu. Pour cela, elle doit transférer 200,00€ du compte dépenses imprévues vers le compte 6718 (autres charges exceptionnelles). Le conseil municipal prend note de cette décision modificative.

3 – Station d'épuration:

Le Parc Naturel Régional du Vercors a attribué, pour la réalisation de la station d'épuration, une subvention représentant 5% du coût

En direct des conseils...

total HT dans la limite de 15 000€.

D'autre part, la MISE a répondu dans les 2 mois qui lui étaient impartis, au dépôt du projet de station d'épuration de Cognin les Gorges par des demandes de précision sur certains points: définition de la zone inondable, désignation d'un hydrogéologue-expert.

4 – Travaux école/mairie:

Les travaux avancent normalement. La rentrée pour les vacances de Toussaint semble possible.

M. le Maire informe le Conseil municipal :

- que la commune vient de recevoir l'arrêté attributif d'une Dotation Globale de l'Etat représentant une aide de 20% des coûts HT de réalisation;
- qu'il a signé l'offre de prêt du Crédit Agricole du Sud-Est pour un montant de 200 000€ sur 15 ans.

5 – Travaux de voirie à Nalletière:

Les travaux de voirie 2008 prendront en compte la partie agglomérée de Nalletière:

- reprofilage de la route
- renforcement du collecteur d'eau de pluie
- entrée M. et Mme Rodriguez
- réalisation d'enrobés

6 – Chemin d'exploitation du Ruisant:

M. Le Maire présente au nouveau Conseil municipal le projet de chemin d'exploitation du Ruisant, qui relierait la route de Mallevall de l'épingle au dessus de la Vierge aux Belles.

Ce projet serait porté par une Association Syndicale Autorisée des différents propriétaires forestiers concernés et piloté par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

La commune de Cognin les Gorges, propriétaire de parcelles de forêts dans ce secteur serait concernée à hauteur de 20% de parcelles désenclavées. Dans la première phase de discussion, il avait été proposé que la commune de Cognin les Gorges ne participe pas au financement de cette route, mais qu'en échange elle achète une parcelle de bois de 0,5ha à Mme Ménard, estimée à 1600€ et située au départ du futur tracé. Un chiffre initial des travaux pour réaliser ces 3,100km de route forestière s'élève à 310 000€. Lemassif de Mallevall, suite à la sécheresse 2003 étant classé à haut risque pour l'incendie, ce projet bénéficierait d'un financement public (Etat, Europe et autre organisme) qui suffirait à dégager les 2 Communes de toutes participations financières. M. le Maire informe que ce projet avait suscité un vif débat au sein du précédent conseil, mais que celui-ci s'était finalement montré favorable à ce projet en émettant des réserves sur les nuisances de circulation qu'il pourrait engendrer.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'avis sur ce projet. Le Conseil municipal émet un avis favorable et autorise M. le maire à signer un compromis de vente à Mme Ménard, qui stipule clairement des clauses suspensives liées à l'échec de ce projet.

7 – Permis de construire:

- PC de Stéphane ROUE pour une rénovation d'un bâtiment agricole Côte de la Faure

- PC de Thierry DREVET pour rénovation d'une habitation au Giet.
- PC de Bernard MATRAIRE à la Vorcière pour la création d'un garage pour voitures.

8 – Courrier Association de Réflexion sur la Collecte des Ordures ménagères sur le Sud-Grésivaudan

M. le Maire présente le courrier envoyé par cette association. M. Bernard Bayle, délégué au SICTOM de la commune de Cognin les Gorges reformule la position du SICTOM. S'il n'y a pas eu de communication jusqu'alors, c'est que le SICTOM était encore en phase de réflexion, et qu'il leur semblait impossible de communiquer sur un projet peu formalisé. M. Bernard Bayle conçoit bien qu'il s'agit d'une baisse de qualité dans le service rendu aux usagers, mais que le SICTOM pense que ce sera le prix à payer pour ne pas voir nos factures continuer à augmenter indéfiniment. D'autre part, le SICTOM s'engage à apporter des solutions à toutes les personnes qui ne disposent pas de moyens de locomotion.

M. le Maire dit ses craintes par rapport aux décharges sauvages et demande qu'on fasse preuve d'une grande sévérité à l'égard des fraudeurs. M. Bayle fait remarquer que dans près de 90% des cas, les fraudeurs sont retrouvés et sont alors poursuivis.

Une campagne de communication par le SICTOM sera mise en place début septembre pour bien expliquer ce fort changement dans nos habitudes.

9 – Courrier commune de Brion:

M. le Maire lit la motion écrite par le collectif des maires qui s'opposent à cette décharge de déchets de classe 2 sur les Chambarans et la propose à la signature à tous ceux qui le désirent.

10 – Problème surpression à Charvelière:

M. le Maire fait état d'un problème de pression anormale dans le réseau d'eau survenu à Charvelière, problème attesté par l'employé communal et qui a engendré des dégâts sur des chauffe-eau. Après enquête, celui-ci provient de la manipulation brutale du poteau d'incendie par une entreprise de TP travaillant dans les environs.

Suite à la demande de M. Bith René et M. Bith Pierre, M. le Maire propose que la moitié des frais du plombier engendrés par cet incident soit pris en charge par la commune. Proposition acceptée par le Conseil Municipal.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 08/09/2008

1/ Bilan rentrée scolaire

- Personnel enseignant:

A Saint Gervais, arrivée d'Agnès Kasnicki qui rejoint Isabelle Duboucher-Chabert et Elisabeth Heurtier, chargée de la direction.

A Rovon, Christine Chastagnier est de retour, à temps partiel ; Bénédicte Colpin complète ce poste et Nathalie Escalé arrive et assure la direction.

A Cognin les Gorges, Frédéric Grassin, directeur, Aurélie Cazals, à temps partiel avec Joël Wagner accueillent Claire Lemaignan, en mi-temps annualisé qui sera remplacée, fin janvier par Tatia Mayen.

En direct des conseils...

- Service minimum d'accueil:

Le Conseil municipal avait précédemment refusé d'instituer un service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants. Cette fois, l'Etat ne lui donne plus le choix et somme la commune d'établir une liste de personnes qui devront assurer l'accueil des élèves.

Ce service doit être mis en place lorsque le nombre d'enseignants, ayant déclaré leur intention de faire grève 48h à l'avance, est égal ou supérieur à 25%.

- Tableaux pour les classes:

Les tableaux n'ont pas été prévus dans le programme de réhabilitation des écoles. M. le Maire, propose qu'un achat de 2 tableaux soit effectué le plus rapidement possible.

Proposition acceptée par le Conseil Municipal.

- Garderie:

De nombreux parents contestent les nouveaux horaires et la nouvelle tarification de la garderie organisée le matin avant l'école et le soir après l'école. Ces modifications ont été décidées suite au bilan effectué après la première année de fonctionnement. Celui-ci faisait apparaître un très fort déficit à la charge du SSI, bien supérieur au 50% envisagé au moment de l'ouverture. L'amplitude horaire a été légèrement augmentée, sachant bien qu'elle ne satisfera jamais tous les besoins particuliers. La tarification a été étudiée en concertation avec les délégués de parents, et afin d'être plus attractive pour ceux qui fréquentaient régulièrement la garderie, tout en tenant compte des fratries. Chaque tarification présente des avantages et inconvénients. Le Conseil Municipal de Cognin les Gorges soutient donc la position prise par le SSI.

2/ Travaux école

Le point est fait sur l'avancée des travaux: à l'heure actuelle les entreprises sont dans les temps pour une intégration des classes aux vacances de Toussaint.

La Commission qui suit le chantier a fait les choix suivants:

- Faire chiffrer par le menuisier une banquette avec plateau coulissant dans chaque classe pour les postes informatiques. Cette banquette sera complétée de placards de rangement muraux, ainsi que des casiers personnalisés dans la coursive (Devis Sarl Rousset du 05/09/08: 9445€ TTC).
- Prévoir le changement des 4 fenêtres côté cour et de la porte d'entrée qui desservira les appartements. Ces menuiseries n'étaient pas prévues au marché.
- Prévoir également dans le lot VRD, la réfection de la cour de récréation des grandes sections.

Par ailleurs, l'avance de 30% de la Subvention de l'État (DGE), soit 37 787 € a été versée, ainsi que le prêt de 200.000€.

3/ Electrification du Rivier

Le Syndicat d'Electricité 38, à qui la commune a confié la maîtrise d'œuvre pour les renforcements de réseau, a terminé le renforcement du Rivier.

Le coût de revient de ce renforcement de réseau est de 37.349€ TTC. Après déduction des subventions, la contribution de la commune s'élèvera à 7.181€.

La réception des travaux est programmée pour le mercredi 17/09/08.

4/ Permis de construire:

Le Conseil Municipal prend connaissance du 2ème projet de M. ROULAIN Pierre, rue de Mallevall. Ce projet fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires de la part de la DDE.

5/ Commissions des impôts

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du choix du Préfet parmi la liste de 24 personnes fournie par la Municipalité suite aux élections de Mars 2008.

Sont retenus:

Titulaires:

Maurice BITH (Izeron)
Noël DUBOUCHER
Georges VEHIER
Philippe CHAIX
Bernard MATRAIRE
Henri GAY

Suppléants:

Jean BITH (Izeron)
Joseph MICHALLET
Bernard CHAMPON
Joseph ARGOUD
Henri GUINET BOUCHER
Jean-Noël FILLET

6/ Centre médico-scolaire de Saint-Marcellin

M. le Maire présente la convention proposée par la commune de Saint Marcellin pour prendre en charge les frais du centre médico-scolaire dont bénéficient les élèves de Cognin les Gorges. Cette convention précise les modalités de versement de la participation de la commune de Cognin les Gorges et le montant de sa participation : 0,54€ par élève.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

7/ Courrier divers

Lecture est faite par M. le Maire au conseil municipal des courriers de l'avocat de M. Charvet :

- de M.Charvet au sujet de la signalisation au bas de la route de Montchardon et sur le sentier de randonnée du Pont de Montchardon au bassin d'Inard;
- de M.Argoud et des habitants de la résidence LPV au sujet de nuisances de voisinage
- de l'Office du Tourisme de Vinay au sujet d'une demande d'utilisation de locaux communaux suite à une visite du village le 11 Octobre 2008, Richard Mourre sera leur guide.

8/ Questions diverses

M. Bernard Bayle demande que l'employé communal nettoie les murets autour du Monument aux Morts afin d'embellir l'entrée du village.

M. le Maire précise que suite à de nombreuses remarques faites quant au fonctionnement des feux tricolores du village, la commune a contacté le technicien chargé de la maintenance. Celui-ci a constaté que le dispositif permettant de réguler un déclenchement trop rapide des feux par rapport au trafic de la Départementale 1532 a été endommagé au cours de la réfection du bitume. La conséquence pourrait être la constitution de bouchon les jours de grand trafic. A surveiller.

En direct des conseils...

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2008 A VINAY

Jean-Claude COUX, Président sortant de la Communauté de Communes de Vinay, a ouvert la séance et fait l'appel des délégués communautaires. Il a déclaré les nouveaux délégués installés dans leur fonction.

Jean-Claude COUX présente à la nouvelle équipe tous ses vœux de réussite et rappelle qu'il reste en tant que Conseiller Général à la disposition de tous les élus et de tous les habitants du territoire.

Election du Président et des Vice-présidents de la Communauté de Communes de Vinay

Monsieur Albert BUISSON est élu Président par 17 voix contre 11 pour Monsieur Robert LAFFOND.

Sont élus Vice-présidents :

- M. Robert Laffond (1^{er} Vice-président)
- M. Georges Pelletier
- M. Alain Rousset
- M. Bernard Bonnefoy

Election du Bureau de la Communauté de Communes de Vinay

Le conseil communautaire doit ensuite désigner les membres du bureau. Ceux-ci sont fixés par l'article V des statuts de la Communauté de Communes.

Le Président propose que soient élus au Bureau les Vice-Présidents nouvellement élus ainsi que les Maires des 15 communes de la Communauté de Communes.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 MAI 2008 A VINAY

Désignation des délégués au sein de différents syndicats mixtes :

- SICTOM du Sud Grésivaudan.

Les statuts du SICTOM du Sud Grésivaudan ont maintenu le fonctionnement qui prévalait lorsque les communes adhéraient à titre individuel au Syndicat intercommunal, soit 2 délégués titulaires et éventuellement deux délégués suppléants par commune.

- Syndicat Mixte pour l'élaboration du schéma directeur de la région grenobloise (un titulaire et un suppléant).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Laura BONNEFOY, délégué titulaire et Georges PELLETIER et Bernard FILET COCHE délégués suppléants au Syndicat Mixte pour l'élaboration du schéma directeur de la région grenobloise.

- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors (un titulaire et un suppléant).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Bernard BONNEFOY délégué titulaire, et Pierre-Louis ROJAT délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors.

Désignation de délégués à la Mission locale du Sud Grésivaudan

Après en avoir demandé l'autorisation, le Président propose de mettre à l'ordre du jour ce point supplémentaire.

Il rappelle que la PAIO du Sud Grésivaudan s'est réunie en assemblée générale le 25 octobre 2007. Au cours de cette assemblée générale, la PAIO a décidé de modifier ses statuts pour se transformer en « Mission Locale ». Les objets de la

Mission Locale sont les suivants :

- promouvoir, soutenir et favoriser les initiatives visant à prendre en charge les problèmes d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi des jeunes du territoire Sud Grésivaudan.
- connaître, analyser et évaluer les besoins des jeunes en matière d'insertion sociale et professionnelle.
- conduire des actions dans les domaines de la formation, l'emploi, l'orientation, l'information, le logement, la santé, les loisirs, concernant le parcours des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et leur insertion professionnelle.
- prendre toute autre initiative qui contribuerait au même objectif.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité deux délégués qui représenteront la Communauté de communes de Vinay au sein de la Mission Locale Pays du Sud Grésivaudan : Laura BONNEFOY et Béatrice GENIN. En outre, le Président de la Communauté de communes est membre de droit, il se fera représenter par Georges PELLETIER.

Désignation de délégués au Syndicat Mixte de Toutes Aures (5 délégués titulaires et 2 suppléants)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Albert BUISSON, Gilbert CHAMPON, Jean-Luc JOUD, Guy VEYRET, Alain ROUSSET délégués titulaires et Bernard MARTIN, Claude SERRIERE délégués suppléants au Syndicat Mixte de Toutes Aures.

Désignation de délégués à la Communauté de l'eau potable au sein du Syndicat Mixte pour l'élaboration du schéma directeur de la région grenobloise

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Albert BUISSON délégué titulaire et Alain ROUSSET, Pierre MARTIN JARRAND, Sylvette ENTRESSANGLE, Gaëtan ROUX-BERNARD et Bernard FILET COCHE, délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes au sein de la Communauté de l'eau potable du Syndicat Mixte pour l'élaboration du schéma directeur de la région grenobloise.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2008 A MALLEVAL

Présentation des services de la Communauté de communes de Vinay :

Centre de loisirs, Service action jeunesse, Ecole de musique, Grand séchoir.

Mise en place du Conseil d'Exploitation du Grand Séchoir

Le conseil d'exploitation de la régie du Grand Séchoir est composé de 22 membres.

Il comprend :

- 15 membres représentant les communes adhérentes de la Communauté de communes de Vinay : 1 élu par commune,
- 7 membres qualifiés représentant les professions et activités intéressées par le tourisme, la culture et la conservation du patrimoine.

Grand Séchoir : Subvention à l'association Textes en l'Air

Le Grand Séchoir attribue une subvention de 3 000 € à l'Association Textes en l'Air, subvention inscrite au BP 2008 du Grand Séchoir, dans le cadre de la résidence de l'auteur Eric Durnez en pays de Vinay comprenant la lecture publique faite par l'auteur au Grand Séchoir, à la bibliothèque de Vinay et la représentation théâtrale restituant le travail de résidence de l'auteur cet été à Notre Dame de l'Osier.

En direct des conseils...

Désignation de délégués à différentes structures partenaires :

Leader + Chambaran :

1 titulaire : Jean Pierre DETROYAT (commune de Varacieux) et un suppléant : Alain ROUSSET (commune de Serre-Nerpol)

SGRVI (Sud Grésivaudan Royans Vercors Initiative) :

1 délégué : Bernard DURET (commune de Saint Gervais)

Ateliers d'insertion Sud Grésivaudan –ANNA– PA-ISS : 1 représentant élu pour ces trois structures : Laura BONNEFOY (commune de Vinay) – Jean-Pierre FRAYSSINES et Bernard FILET COCHE (commune de Chantesse)

Comité de territoire Sud Grésivaudan (agriculture) :

Alain ROUSSET et Georges PELLETIER (Vice-Présidents)

Demande de subvention pour la réalisation d'un jardin pédagogique et écologique sur le site de Bon Rencontre à Notre Dame de l'Osier

Dans le cadre d'un appel à projets de la région Rhône-Alpes sur les territoires remarquables de montagne, la Communauté de communes de Vinay, en partenariat avec l'association Espace Nature Isère et la commune de Notre Dame de l'Osier souhaitent déposer un dossier de subvention afin de finaliser le jardin pédagogique et écologique sur le site de Bon Rencontre. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de développement touristique et économique durable portée par le Syndicat Mixte du Pays Sud Grésivaudan

Le Président propose au conseil que ce dossier soit transmis par la Communauté de communes à La Région Rhône-Alpes pour pouvoir bénéficier de subventions.

Mise en place du Conseil d'Exploitation de la Régie intercommunale de l'eau et de l'assainissement

Le règlement intérieur de la Régie intercommunale ayant été modifié de manière que chaque commune soit représentée, une liste de 15 délégués titulaires et une liste de 15 délégués suppléants est proposée au conseil.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2008 A ROVON

Comité de Pilotage de la Charte Forestière de Territoire des Chambaran

Une Charte Forestière de Territoire vise à :

- susciter une réflexion au niveau d'un territoire pertinent pour analyser la place de la forêt et du bois au sein de ce territoire,
- élaborer un projet partagé faisant de la forêt et du bois, un atout de développement local.

La CFT est un outil d'aménagement et de développement durable des territoires qui permet d'insérer les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel.

C'est un projet collectif prenant en compte tout ou partie des services ou productions de la forêt et inscrivant celle-ci comme une composante forte du développement territorial.

Toutefois, la charte n'est pas un outil réglementaire et elle ne peut être en contradiction avec les différents textes (lois, décrets, arrêtés) qui régissent le développement territorial en particulier les documents d'urbanisme (PLU, SCOT) ou les orientations de gestion forestière telles les orientations régionales.

Les chartes encouragent une démarche contractuelle entre les acteurs du développement local afin de mieux répondre aux attentes souvent très diversifiées que la société française exprime vis-à-vis de la forêt.

La CFT des Chambaran

La démarche a été portée par le GAL Chambaran. Le document et l'identification des actions à mettre en place ont été réalisés. Plusieurs axes apparaissent prioritaires : lutter contre le morcellement de la propriété forestière, la desserte forestière et sa gestion multifonctionnelle, la promotion des produits locaux et l'organisation des filières forestières.

La prochaine étape est la réalisation : le GAL allant disparaître à la fin de l'année, il est nécessaire d'identifier maintenant une structure porteuse et un périmètre. La Communauté de Communes des Chambaran a délibéré pour assumer le portage de cette charte. Les autres collectivités parties prenantes doivent délibérer pour signer une convention avec cette collectivité. La participation envisagée serait de 0.75 € par habitant.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité se positionne favorablement sur ce programme d'action de la Charte Forestière de Territoire des Chambaran et engage le territoire de la Communauté de Communes sur son périmètre.

Le conseil charge le Président de la signature de la convention avec la Communauté de Communes des Chambaran et de la mise en œuvre de la décision modificative nécessaire à cette participation.

Ouverture d'un poste d'attaché territorial à la coordination enfance jeunesse

Depuis le 01 janvier 2008, la Communauté de communes de Vinay assure l'ensemble de la compétence petite enfance et l'animatrice du relais assure la coordination de cette compétence et met en place les actions du volet enfance du Contrat Enfance Jeunesse avec la commission enfance et la CAF.

La proposition serait de développer un accueil parental, des actions de formation et de sensibilisation autour d'un projet commun des professionnels de la petite enfance sans oublier le maintien et le développement du Relais et de ses temps collectifs sur les communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création du poste d'attaché territorial à compter du 01 juillet 2008 et charge le Président de la mise en œuvre de ce poste et de la nomination de l'agent.

Demande de subvention dans le cadre du Contrat de Pays Sud Grésivaudan « Aide à la modernisation, à la qualification et à la requalification des entreprises et sites touristiques »

Afin de renouveler les expositions temporaires visant à maintenir l'attractivité du site, du matériel scénographique est nécessaire et un scénographe dessine le mobilier adapté au lieu et à son identité pour mettre en scène le contenu muséographique élaboré à l'issue de recherches scientifiques.

L'exposition temporaire 2008 : « Le tour du monde en coquille de noix » (titre provisoire) présentera à partir des recherches iconographiques faites dans les fonds anciens des bibliothèques spécialisées en littérature enfantine une installation scénographique originale et ludique faisant appel à l'imaginaire et au rêve pour faire découvrir au visiteur une nouvelle vision de la noix.

L'exposition temporaire 2009 s'attachera à diversifier le contenu scientifique et la présentation muséographique afin de proposer une nouvelle thématique destinée à maintenir l'attractivité du site au fil des années.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Tranche 2008

	Montant
CGI (convention culturelle.)	6 560 € (32%)*
CDPRA -SMPG	9 840€ (48%)
Autofinancement	4 100 € (20%)
Total	20 500 €

En direct des conseils...

Tranche 2009

	Montant
CGI (convention cult.)	6 560 € (32%)*
CDPRA -SMPSG	9 840€ (48%)
Autofinancement	4 100 € (20%)
Total	20 500 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide du Conseil Général de l'Isère et de la Région Rhône-Alpes tel que présenté ci-avant.

Acquisition terrain GAGE en ZA des Levées.

Après plusieurs rencontres avec le nouvel exécutif de la Communauté de Communes de Vinay, une nouvelle offre a été faite à Monsieur GAGE confirmant notre souhait d'acheter au moins 5 000 M² de ses terrains situés dans le périmètre de la Z.A.C. des Levées. Cette surface nécessaire à l'implantation d'entreprises industrielles a fait l'objet d'une division cadastrale suite à son accord.

L'estimation s'élève à 5.5 € le M². Le Président et les Vice-Présidents ont proposé 6.05 € le M² soit une majoration de 10% du prix des Domaines. La profession agricole propose une indemnité complémentaire pour pertes d'exploitation de 0.43 € le M² (valeurs de 2008) soit un prix total de 6.48 € le M².

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Président à signer le compromis puis l'acte définitif sur cette base de prix de 6.48 € le m².

Commission Départementale d'Équipement Commercial – désignation de représentants

Afin de siéger éventuellement à la CDEC en tant que Président de la CCV, lorsqu'un projet de création d'extension de commerce concerne notre territoire, Albert BUISSON doit, afin d'éviter tout risque de contentieux, désigner nominativement les Vice-Présidents qui pourraient le remplacer dans cette commission en cas d'empêchement (article L5211-9 entre autres du CGCT).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme les Vice-Présidents Robert LAFFOND, Georges PELLETIER, Alain ROUSSET et Bernard BONNEFOY pour éventuellement remplacer le Président à la CDEC de l'Isère.

Réseau d'irrigation de l'ASAI de Saint Pierre de Chérennes-Izeron sur la commune de Cognin les Gorges

L'extension du réseau d'irrigation de l'ASAI de Saint Pierre de Chérennes - Izeron sur la commune de Cognin les Gorges permet la prise en charge de 30 hectares supplémentaires sur cette commune.

Cette extension entraîne un surcoût lié à l'augmentation de la puissance de la pompe et le changement de tarification électrique.

Cette extension se traduit par une plus value de 61 583 € HT représentant environ 12% du montant du marché du lot N°2, aussi le conseiller général de Pont en Royans sollicite la CCV pour l'attribution d'une subvention de 13 000 € à IASA d'Irrigation d'Izeron Saint Pierre de Chérennes. Une aide complémentaire étant apportée par le Conseil général de l'Isère.

Sur cette base, le conseil communautaire doit délibérer pour autoriser le Président à mettre en œuvre une subvention exceptionnelle de 13 000 € à l'ASA d'Irrigation d'Izeron Saint Pierre De Chérennes et engager la DM nécessaire à l'ouverture de crédits pour ce montant.

Le conseil communautaire ne souhaite pas se positionner sur ce projet particulier et demande à ce que la commission en charge de ces questions réfléchisse à la position de la

collectivité sur cette question de l'irrigation des plantations de noyers et fasse une proposition générique si la collectivité s'engage à financer les investissements d'irrigation.

Syndicat Mixte pour l'élaboration du schéma directeur de la région grenobloise (un titulaire et un suppléant).

Les statuts du Syndicat Mixte pour l'élaboration du schéma directeur de la région grenobloise prévoient que la Communauté de communes de Vinay désigne 1 délégué titulaire et un délégué suppléant.

Lors de la séance du 06 mai 2008, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avait désigné Laura BONNEFOY, délégué titulaire et Georges PELLETIER et Bernard FILET COCHE délégués suppléants au Syndicat Mixte pour l'élaboration du schéma directeur de la région grenobloise.

Après réflexion Laura BONNEFOY souhaite que Georges PELLETIER soit désigné délégué titulaire et qu'elle devienne déléguée suppléante avec Monsieur FILET COCHE.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette modification.

Audit sur organisation et besoin en personnel sur les différents services de la CCV et du Grand Séchoir

Différents paramètres sont à considérer pour la mise à plat de l'adéquation entre les compétences (nouveau besoin ou montées en charge de certaines) et le personnel permanent (gestion des départs, des congés parentaux ou des demandes de travail à temps partiel :

Le Centre de Gestion interrogé sur cette question peut donner suite. Edith Martin et un stagiaire Administrateur Jean-Dominique PONCET proposent de nous accompagner dans cette démarche d'audit.

En interne un travail sur les fiches de poste par service est commencé. Un projet de convention a été présenté au conseil. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le projet de convention et autorise le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion.

Eau et Assainissement :

Attribution du marché pour travaux « Alimentation en eau potable Chaîne de production de la Vipère » 2^{ème} phase.

Le Président présente le rapport de la Commission d'appel d'Offre. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant et à notifier les marchés aux entreprises MERSCH sur le lot N°1 canalisations pour un montant de 224 239€ HT et PAVELEC sur le lot N°2 électromécanique pour un montant de 36 805€ HT.

Modification des statuts de la Régie d'eau et d'assainissement

Lors du conseil communautaire du 06 mai dernier une délibération a été prise pour modifier les statuts de la Régie intercommunale de l'eau et de l'assainissement.

Après modification, Le règlement intérieur de la Régie intercommunale prévoyait dans son article N°4 : « le conseil d'exploitation est composé de 15 membres titulaires et de 15 membres suppléants. »

Afin de permettre à deux délégués par commune de pouvoir assister aux réunions et se remplacer si nécessaire, il y a lieu de modifier cette composition en précisant que le conseil d'exploitation est composé de 30 membres titulaires soit deux délégués titulaires par commune.

En effet le Code Général de collectivités territoriales ne prévoit pas la nomination de suppléants pour une régie à simple autonomie financière régissant un Service Public Industriel et Commercial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

*Entérine la modification des statuts de la Régie,
Modifie la liste des délégués communautaires.*

Dossier : les écoles...

Changement national de la durée hebdomadaire de classe :

Pour tous les élèves, il n'y aura plus classe le samedi matin (sans déplacement au mercredi ni réduction des vacances). Les enseignants continuent d'avoir un temps de service fixé à 27h : 24h avec les élèves, 1h de réunions diverses et variées, et 2h d'aide personnalisée aux élèves en difficulté. Nous organiserons donc le soir, entre 16h15 et 17h, des aides spécifiques pour certains élèves dont nous repèrerons les besoins, avec leur accord et celui de leurs parents.

De Cognin à Ouagadougou

Depuis la rentrée, nous (les élèves et les enseignants) correspondons avec Mathilde Boucher, habitante de la ferme des Chatonnières, qui est partie en stage à Ouagadougou, au Burkina Faso. Voici ce qu'elle nous écrivait dans son premier mail : *"Je me suis envolée vers le « pays des hommes intègres » dans le cadre de mes études en agronomie. C'est grâce à un programme franco-allemand que j'ai pu faire connaissance avec l'association Djigui Espoir. Cette association est composée de femmes, presque toutes handicapées physiques, qui transforment les céréales et vendent leurs produits, pour pouvoir subvenir à leurs besoins. Je suis donc en stage dans cette association jusqu'au mois de novembre, avec Matthias BOLL, mon binôme allemand."*

Nous recevons de Mathilde un mail par semaine nous décrivant la vie en Afrique, ses découvertes, ses impressions. Nous répondons en lui parlant de l'école et en lui posant des questions. C'est un échange attendu maintenant et qui nous entraîne dans des découvertes extraordinaires : la nourriture, les paysages, la vie des gens, la faune et la flore, nous sommes insatiables et très curieux.

Chaque classe, à tour de rôle, est chargée de la réponse : c'est l'occasion pour tous de lire, d'écrire, de se documenter en géographie mais aussi en histoire, en biologie, en art aussi sans doute. Et en informatique car nous avons déjà cherché Ouagadougou sur "Google Earth", et bien sûr nous apprenons à nous servir de la messagerie électronique.

Voici quelques passages des messages de Mathilde :

"Les gens n'ont certes pas beaucoup d'argent, et doivent souvent se battre pour manger, mais même pour ceux qui ont de quoi subvenir à leurs besoins essentiels, leur « pauvreté » ne cesse de grandir face à l'image de l'Europe qui est ici véhiculée, où tout est abondance et facilité. C'est par la comparaison que les gens courent après les trésors du Nord..."

"Je découvre ce paysage à l'aide de mon vélo, fidèle destrier dont j'ai désormais du mal à me séparer ! Des amis (on s'en fait vite ici !) m'ont aidée à négocier un bon prix, malgré le fait que je sois Nassara (« la blanche »). Ils m'expliquent que lorsque les enfants et les plus grands crient « Nassara, nassara ! » dans la rue, ça n'est pas une insulte mais simplement une façon de m'appeler. Il faut se défaire de l'image du colon blanc, qui n'est pas dans l'esprit des burkinabés, et simplement rétorquer

« Néssablaga ! », qui veut dire « le noir ! ». "

"Né zaabré !

Ma première leçon de mooré a été d'apprendre à dire bonjour, ou bonsoir. C'est déjà une bonne leçon puisqu'il y a quatre temps dans la journée ouagalaise :

le matin, on dit bonjour : ne y beogo (« avec le matin »)

A midi : ne windiga (« avec le soleil »)

Puis : ne zaabré (« avec la soirée »), que l'on entend dès 15h

Et enfin ne yongo (« avec la nuit ») qui n'est utilisé que tard le soir.

Les Ouagalais eux-mêmes ne sont pas toujours d'accord sur ce qu'il faut dire à un moment précis de la journée, c'est drôle d'échanger les différents avis !"

"Si vous vous souvenez bien, nous sommes à Ouaga pour travailler au sein de l'association de femmes handicapées Djigui Espoir, qui transforment les céréales locales. A partir du mil, du sorgho, du maïs et du riz essentiellement, elles fabriquent de la bouillie (plat local à base de farine et d'épices) et du couscous. Leur idée a été de vendre les céréales pré-transformées pour en faciliter la préparation. Les étapes sont effectivement longues lorsqu'il faut laver les grains, les moudre pour en faire de la farine, fabriquer des grumeaux (eau et farine) qui donneront à la bouillie par exemple sa consistance, pour enfin les mélanger à de la farine délayée dans de l'eau. Les femmes de l'association font toutes ces étapes jusqu'à la fabrication de grumeaux, qu'elles font sécher pour vendre prêts à être mis dans la bouillie. Il suffit d'ajouter l'eau. "

"Comme je vous le disais dans le dernier mail, en ce moment la saison des pluies reverdit le sol rouge du pays. Même si les gens ne parlent ici que de deux saisons (sèche et pluvieuse), on peut lire qu'il en existe trois : la saison des pluies ou hivernage de juin à octobre, puis une saison sèche et fraîche jusque début mars, avant la saison chaude. C'est entre mars et juin que les températures peuvent monter au dessus de 40 degrés ; je suis bien contente d'être arrivée au Burkina au moment où les pluies rafraîchissent les nuits !"

Voilà un aperçu. Et du côté des élèves ? Les questions fusent, voici celles de notre 3ème mail :

- En quelle langue parlez-vous avec Matthias et les Burkinabés ?

- Y a-t-il des fruits et légumes qu'on ne connaît pas en France ?

- Peux-tu nous envoyer une photo de l'argent du Burkina ?

- Les femmes de l'association font-elles ça manuellement ou avec une machine ?

- Combien y a-t-il de saisons ?

- Quelle est ton adresse ?

La dernière question n'est pas innocente : nous comptons lui envoyer des lettres individuelles, cela lui fera plus de 80 courriers, de quoi occuper ses soirées !

Notre correspondance se poursuivra jusqu'en janvier, moment de son retour chez nous. Nous pourrons alors la rencontrer et parler cette fois de vive voix de son expérience et de cette fenêtre ouverte sur une autre réalité qui nous enrichit un peu plus à chaque message...

A bientôt pour vous donner de nos nouvelles...

Pour les élèves et les enseignants, F. Grassin.

Dossier : les écoles...

LES EFFECTIFS

Le regroupement scolaire accueille dans les trois écoles 210 enfants.

L'école primaire de St-Gervais compte à ce jour 76 enfants, les écoles primaires 134 enfants répartis sur Rovon (52 élèves) et Cognin les gorges (82 élèves)

ECOLE MATERNELLE = 76 enfants					
	PS	MS	GS		
	2005	2004	2003		
					I. Dubouchez et S. Rameau MS 9 + GS 17 = 26
COGNIN	10	7	12	29	
MALLEVAL	0	1	1	2	E. Heurtier : PS 26
ROVON	8	4	5	17	
ST GERVAIS	7	9	11	27	A. Kasnicki : MS 12 GS 12 = 24
VINAY	1			1	
	26	21	29	76	

ECOLE PRIMAIRE DE ROVON = 52 enfants				
	CP	CE1		
COGNIN	11	11	22	Chastagner Christine et Clopin Bénédicte
MALLEVAL	2	2	4	
ROVON	9	7	16	Escalle Nathalie
ST GERVAIS	5	5	10	
	27	25	52	

ECOLE PRIMAIRE DE COGNIN = 82 enfants					
	CE2	CM1	CM2		
					CE2/CM1 : Grassin Frédéric
COGNIN	10	9	10	29	
MALLEVAL	0	1	1	2	CE1/CM1 : Cazals Aurélie et Wagner Joël (vendredi)
ROVON	12	7	6	25	
ST GERVAIS	11	8	7	26	CM2 : Lemaignan Claire et Mayen Titia
	33	25	24	82	

LES HORAIRES DE CLASSE

Nous rappelons les horaires de classe. Les écoles ouvrent leurs portes 10 minutes avant l'heure d'entrée.

Cognin les gorges	8h40 - 11h40	et	13h10 - 16h10
Rovon	8h50 - 11h50	et	13h20 - 16h20
St-Gervais	9h00 - 12h00	et	13h30 - 16h30

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Il est pris en charge par le Conseil Général de l'Isère et est gratuit. Ce sont les transports Andrade qui effectuent les trajets.

Les horaires de départ et de retour, ainsi que le circuit sont définis par le Conseil Général.

Dossier : les écoles...

	Horaires matin		Horaires soir
St-Gervais – Ecole	8h10	Cognin les Gorges – Ecole	16h10
St-Gervais – Le bourg	8h12	Rovon – Ecole	16h20
St-Gervais – Le port	8h15	St-Gervais – Le port	16h25
Rovon – Ecole	8h20	St-Gervais – Ecole	16h30
Cognin les Gorges – Ecole	8h30	Rovon – Ecole	16h40
Rovon – Ecole	8h40/8h45	Cognin les Gorges – Ecole	16h50
St-Gervais – Ecole	8h50/8h55		

LA CANTINE

Les locaux et le personnel sont communaux. La gestion est assurée par le Sou des Ecoles pour Rovon et par le SSI (Syndicat scolaire Intercommunal) pour St-Gervais et Cognin.

A ce jour, le traiteur est M. Cécillon de Vinay.

Le prix du repas est de 3.55€ pour l'école de Rovon et de 3.75€ pour les écoles de St-Gervais et de Cognin. (0.20€ supplémentaire pour la gestion de La Régie de Recette).

Les horaires varient d'une commune à l'autre :

Cognin :	de 11h40 à 13h00
Rovon :	de 11h50 à 13h10
St-Gervais :	de 12h00 à 13h20

Les familles de Cognin qui laissent leurs enfants à la cantine de Cognin, de Rovon, de St-Gervais, et qui ont un quotient familial inférieur à 620€ peuvent obtenir une aide de 1.50€ par repas du CCAS de la commune.

LA GARDERIE

Suite au dernier bilan financier et au bilan de fréquentation sur l'année 2007/2008, le SSI a modifié les tarifs et les horaires d'ouverture.

Elle fonctionne dans les trois communes de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école et le soir après la classe jusqu'à 18h00.

COGNIN LES GORGES	7 h 30 / 8 h 35	16 h 10 / 18 h
ROVON	7 h 30 / 8 h 40	16 h 20 / 18 h
SAINT GERVAIS	7 h 30 / 8 h 50	16 h 30 / 18 h

Des forfaits mensuels sont établis en fonction des différents besoins des familles ; pour les enfants fréquentant la garderie de façon très ponctuelle, des cartes occasionnelles sont proposées.

MOIS	Nbre Jours Ecole	Forfait matin	Forfait soir	Ft matin + soir	Forfait matin 2ème enfant et +	Forfait soir 2ème enfant et +	Ft matin + soir 2ème enfant et +
SEPTEMBRE	17	20,00	30,00	40,00	14,00	21,00	28,00
OCTOBRE	14	15,00	22,50	30,00	10,50	15,75	21,00
NOVEMBRE	13	15,00	22,50	30,00	10,50	15,75	21,00
DECEMBRE	12	15,00	22,50	30,00	10,50	15,75	21,00
JANVIER	16	20,00	30,00	40,00	14,00	21,00	28,00
FEVRIER	8	10,00	15,00	20,00	7,00	10,50	14,00
MARS	18	20,00	30,00	40,00	14,00	21,00	28,00
AVRIL	9	10,00	15,00	20,00	7,00	10,50	14,00
MAI	14	15,00	22,50	30,00	10,50	15,75	21,00
JUIN/JUILLET	18	20,00	30,00	40,00	14,00	21,00	28,00
	139						

Cartes 5 matins = 10,00	Cartes de 5 soirs = 12,50	Cartes 5 matins ou soirs = 11,00
2ème enfant et + = 7,00	2ème enfant et + = 8,75	2ème enfant et + = 7,70

Ces cartes sont en vente aux deux agences postales : celle de St-Gervais et celle de Cognin.

Dossier : les écoles...

LE PERSONNEL DU SSI A COGNIN LES GORGES



Marie Girard : Transport - cantine - ménage et vente de tickets cantine et garderie à la Poste de Cognin



Maryse Calendini : Cantine



Christelle Bonavia : Garderie – cantine – ménage



Béatrice Ferroullat : Transport et vente de tickets cantine et garderie à la Poste de St-Gervais

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

- St-Gervais :
- Mme HEURTIER. E – Directrice
 - Mme DUBOUCHER CHABERT. I et Mme RAMEAU. S
 - Mme KASNICKI. A
- Rovon :
- Mme ESCALE. N – Directrice
 - Mme CHASTAGNIER. C et Mme COLPIN. B

Classe de PS

Classe de MS/GS
Classe de MS/GS

Classe de CE1

Classe de CP

Cognin



Aurélie Cazals
classe de
CE1/CM1



Claire Lemaignan
classe de CM2
(et Mme Mayen qui
arrivera en janvier
2009)

Frédéric Grassin
Directeur, classe
des CE2/ CM1



Joël Wagner classe
de CE1/CM1
(vendredi)



En parcourant les rues...

Aménagement du terrain de foot

Les employés communaux, Grégory Reynaud-Dulaurier, Jean-Claude Caillat, Geoffrey Girard ont scellé des poteaux de 6m, installé un grillage métallique jusqu'à 2m de haut et un filet sur le restant. Cette installation évitera que les ballons des footballeurs ne s'échappent du terrain de foot vers la rue de Mallevial.



La Mairie a acheté les fournitures pour 1733€ TTC et les employés ont effectué le travail de pose. Remerciements à tous ceux qui ont prêté gracieusement du matériel (mini-pelle, bétonnière, etc...) pour réaliser ces travaux .

Abri bus de la place de l'église

L'abri bus en tôle de la place de l'église n'avait plus très fière allure. Le conseil municipal avait décidé de le remplacer. Il a fait le choix de privilégier l'économie locale en choisissant un abri bus en bois de châtaigner réalisé par l'entreprise Chambaran Création. Ces types d'équipements peuvent bénéficier de subventions du Conseil Général de l'Isère, mais également de subventions de Leader+ (programme qui vise à mettre en oeuvre des stratégies de développement durable intégrées, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel, le renforcement de l'environnement économique afin de contribuer à la création d'emplois et à l'amélioration de la capacité organisationnelle des acteurs locaux et dont les financements proviennent de la Région et de l'Europe principalement).

Coût total : € 4 686

Financement : € 2 343 de subvention CG 38, € 1 406 subvention de Leader+ et € 937 par la commune.

Souhaitons que ce bel ouvrage confirme la réputation du châtaigner, bois d'ouvrage qui résiste bien aux intempéries...

Travaux Ecole – Mairie

Le chantier qui a démarré au mois de Mai, après les péripéties du déplacement du préfabriqué appartenant au Conseil Général, suit à l'heure actuelle une évolution normale.

L'ensemble des réseaux, comme la grosse partie de la maçonnerie ont été réalisés avant les vacances d'août, qui comme prévu ont marqué un coup d'arrêt aux travaux.

A la reprise, l'infrastructure de l'agrandissement des écoles a été montée par l'entreprise Royans Charpente et les étancheurs l'ont mise hors d'eau.



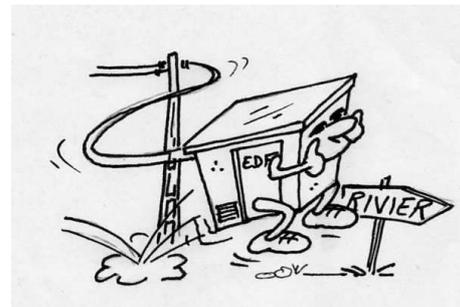
A l'heure actuelle une multitude d'entreprises intervient pour une intégration des nouvelles classes à la rentrée de Novembre.

En concertation avec les enseignants, des aménagements intérieurs ont été prévus pour les postes informatiques, ainsi que pour le rangement.

Concernant le financement, un prêt de 200 000€ a été réalisé auprès de la caisse du Crédit Agricole Centre Est et des avances de 30% de subventions ont été demandées à l'Etat et au Conseil Général, à l'heure actuelle seule la DGE (Etat) a été versée.

Electrification du Rivier

Non, le poste de transformation EDF situé au bord de la nationale 1532 n'a pas été dérobé !



Il a simplement été déplacé vers le hameau du Rivier fin août. Ceci pour des raisons liées à un renforcement du réseau.

Prix de revient de l'opération € 37 349,00 dont participation communale € 7 181,00.

En parcourant les rues...

Quelques règles de Civisme à respecter

Le Bruit :

Plutôt que de détailler les horaires autorisés, il est plus judicieux de faire marcher le bon sens et de respecter le voisinage comme si l'on était soi-même concerné.

Penser que l'aboiement continu d'un chien, peut être une source de conflit.

Le stationnement :

Devant le nombre croissant de voitures par foyer, se pose le problème du stationnement. Il est conseillé aux personnes qui ont des voitures qui ne roulent plus, de s'en débarrasser et d'éviter d'encombrer les parkings avec.

Les campings cars ou autre véhicule occasionnel ne devraient pas monopoliser ces mêmes parkings et devrait être garés sur des emplacements un peu plus éloignés des habitations.

Les fourgons ou autres gros véhicules devraient éviter de se garer devant une fenêtre, idem pour les voitures dans les carrefours.

Point Propre :

Nous vous rappelons, que les principaux matériaux recyclables sont collectés dans des conteneurs de couleurs différentes.

■ Jaune pour les emballages



■ Vert pour le verre



■ Bleu pour le papier



Respectez les destinations des matériaux, ne laissez pas les cartons devant les conteneurs, Notez que chaque conteneur dispose de 4 ouvertures de remplissage et que souvent ils sont vides sur l'arrière. Veillez à ce que le point reste propre, c'est facile et tellement plus agréable pour tout le monde.

Les piscines privées enterrées sont nombreuses sur notre commune. Nous tenons à rappeler le règlement les concernant.

Un dispositif de sécurité normalisé doit équiper toute piscine enterrée non close privative à usage individuel ou collectif. Ce dispositif vise à prévenir les risques de noyade.

Si ce dispositif de sécurité normalisé n'est pas installé pour une piscine privée à usage individuel, le propriétaire de la piscine privée s'expose à une forte amende.

Merci de respecter cette réglementation pour la sécurité de tous.

Elagage des voies communales

Rappel de la loi:

Les riverains des voies communales sont astreints, en contrepartie de leurs droits (accès, déversement des eaux etc...), à certaines obligations ou servitudes imposées à leurs immeubles dans l'intérêt de la conservation et de l'utilisation de ces voies.

Les dispositions afférentes relèvent principalement du code de la voirie routière et du code civil.

Écoulement des eaux

Une première obligation est liée au déversement des eaux auquel a droit tout propriétaire riverain de la voie publique, le principe étant que l'égoût des toits ne doit pas se faire directement sur cette voie : les eaux pluviales doivent être conduites jusqu'au sol par des tuyaux de descente, puis jusqu'au caniveau ou fossé, soit par une gargouille s'il existe un trottoir, soit par un caniveau s'il n'existe qu'un revers.

Plantations

Il est interdit d'avoir des arbres ou haies en bordure des voies communales à moins de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à moins de 0,50 mètre pour les autres ; cette distance est calculée à partir de la limite de la voie publique, toutes dépendances comprises.

– Arbres et haies : élagage et abattage

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent être conduites de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Avec l'automne arrive la période des tailles et élagages des haies et noyers. Merci de penser à bien dégager les voies communales pour permettre notamment le passage du camion de ramassage des ordures ou des véhicules de sécurité.

Un petit effort de chacun permettra un bon usage des voies communales par tous.

Au cœur du village...

Retraite de Martine et Roger

Samedi 7 juin, une page se tournait dans la vie du village.

Le Bar, notre Bar, qui fait partie intégrante de la commune, au point que les mauvaises langues disent que c'est la succursale de la Mairie, celui qui avait vu 3 générations de Thomasset se succéder derrière le comptoir, changeait de propriétaires.

Martine et Roger après 28 ans de bons et loyaux services, prenaient une retraite bien méritée.

Ils étaient nombreux, habitants de Cognin ou des environs, clients fidèles de passage à être venu fêter leur départ et faire connaissance avec Géraldine et Rémi, leurs successeurs.



Un regard sur les panneaux de photos qui retraçaient la vie de cet établissement, faisait aussitôt remonter à la surface, une quantité de souvenirs. L'ambiance allait crescendo et n'engendrait pas la mélancolie.

Puis vint le temps des cadeaux, des remerciements et des discours. Puis M. le Maire prit la parole :

BAR: La définition du petit Larousse est débit de boissons où l'on consomme presque toujours debout ou assis sur de hauts tabourets, devant un comptoir.



Pour les mauvaises langues, c'est le rendez-vous de tous les « pochards » du coin.

En fait, pour moi c'est le lieu stratégique d'un village. C'est le lieu où l'on peut prendre la température instantanée de la vie de la population. C'est le lieu de toutes les rencontres :

De George, l'ex. chef d'entreprise coiffé le dimanche du béret de Ché Guevara, à Anne la plombière, en passant par Roland le colosse au cœur tendre, rasé et tatoué jusqu'au bout des oreilles, au grand Jean-Marc qui touille sont paquet de pains au lait pendant une demi heure dans une tasse dans laquelle ils entrent à peine, à Richard le courant d'air, Coco et ses glaçons dans le petit noir, la table des anciens où Polo parle de ses douleurs ou des Berliet de sa jeunesse, Charly avec ses pantoufles et son vague à l'âme, sans oublier le coin des dames où tous les secrets se divulguent et qui se font traiter de pintades lorsqu'elles font trop de bruit.

Le Maire, on n'en parle pas, il y a des jours où il a du mal à se réveiller et où il est « reboya », je pourrai vous en citer pendant 1 heure, car ceci n'est que le reflet des alentours de 9h.

Toute cette vie est unique dans le canton, les personnes qui la découvrent en reste ébahies et nous envie, mais c'est à toi Martine et à toi Roger qu'on la doit. C'est le fruit d'un investissement permanent, vous avez été le poumon du village.

Si à Cognin, les gens boivent le café au bar, plutôt que chez eux, ce n'est pas un hasard. Ici on vient se vider le cerveau, oublier les soucis quotidiens. En fait vous avez été nos psy, c'est moins cher et plus efficace, même ceux de la Vorcière consultent.

En mon nom personnel et en celui de la commune, je ne vous remercierai jamais assez, vous avez eu la ténacité en ces temps difficiles d'attendre qu'un repreneur se manifeste, tout faire pour lui faciliter la tâche et ça c'est une preuve de civisme qui fait chaud au cœur.

Je suis conscient et soulagé à la fois car si le bar avait fermé, Cognin aurait été sinistré et ce n'est pas le modeste cadeau que la Mairie, les élus et le personnel communal vous offrent, qui sera à la hauteur de votre engagement pour le village.

Il ne me reste maintenant qu'à vous souhaiter de profiter d'une retraite bien méritée.

Je souhaite bon vent à Géraldine et Rémi, je suis certain qu'ils sauront reprendre le flambeau avec la fougue de leur jeunesse et suivre la voie royale que vous leur avez tracée.

Tout le monde était ému, mais la bonne humeur reprit vite le dessus, pour finir autour du buffet spécialement préparé pour l'occasion.



Au cœur du village...

Bibliothèque du Nan

Samedi 2 août la bibliothèque a fait sa 2^{ème} porte ouverte. Une exposition d'artisanat a été organisée dans le but d'attirer les habitants de notre village et leur faire découvrir nos locaux et nos collections.

Cette journée a été une demi-réussite car la plupart des visiteurs n'étaient pas des Cognards. Tous ces visiteurs ont été très surpris par la qualité et la quantité d'ouvrages proposés (plus de 2800 livres). Ils ont été charmés par l'originalité de l'exposition tant par les tableaux en cire d'une finesse impressionnante que par les petits sujets en pierres peintes d'une grande diversité.

Un grand merci à Nadine Noyelle pour sa participation à cette journée.

Néanmoins, il est regrettable que la fréquentation de la bibliothèque ne soit pas plus importante. Lire est une activité très enrichissante, elle permet aux enfants d'alimenter leur imagination et d'étendre leurs connaissances, c'est un bon complément à la télévision. Les adultes peuvent s'évader dans la découverte de romans variés et rêver sur les belles photos des documentaires proposés.

La gratuité de la bibliothèque pour les enfants jusqu'à 12 ans est un atout important pour les familles qui peuvent ainsi accéder à un grand choix de romans jeunes, BD, périodiques ou documentaires.

Nous invitons les «Nounous» à venir faire découvrir le goût des livres à leurs petits pensionnaires.

La cotisation annuelle de 10€ pour les adultes et de 5€ pour les ados à partir de 12 ans reste une somme modeste vu le prix très élevé des publications, 20 à 25 € en moyenne pour les romans et 20 à 50€ pour les documentaires.

D'autre part, la mise en réseau des 11 bibliothèques du Sud-Gresivaudan est en place. Elle nous permet la réservation des livres par Internet sur notre Bibliothèque, mais aussi l'accès aux 70000 livres du fond des bibliothèques de Chatte, Chevières, Cognin, Pont en Royans, St Just de Claix, St Marcellin, St Romans, Vinay. Dans un avenir proche, St Antoine l'Abbaye, St Gervais, St Hilaire du Rosier vont nous rejoindre.

L'adresse pour accéder à cette fonction:

<http://bibliothequelioutheques.sud-gresivaudan.org/3933-catalogue-collectif-bibliothequelioutheques-espace-recherche.htm>

S'inscrire avec son N° d'adhérent de la bibliothèque de Cognin (il faut avoir une adresse Courriel (mail)), faire sa sélection, puis vous serez averti par mail dès que le livre sera à votre disposition à la bibliothèque de Cognin.

La procédure est disponible à la bibliothèque.

Mon souhait le plus grand serait de voir croître le nombre de lecteurs pour que notre bibliothèque puisse continuer d'évoluer et offrir toujours plus à nos adhérents.

J'espère avoir réveillé votre envie de lire et rencontrer beaucoup de nouveaux lecteurs.

Nous vous attendrons le mardi de 15h30 à 18h et le Vendredi de 17h à 19h.

L'accueil des scolaires de Cognin se poursuit cette année le mardi et le jeudi pour 82 enfants.

Exposition à la bibliothèque

De nombreux visiteurs sont venus aux portes ouvertes organisées par la bibliothèque pendant la vogue de Cognin. Nadine Noyelle, artiste locale a présenté des petits objets réalisés avec des cailloux. Elle utilise la forme de la pierre qui lui inspire le personnage. Elle peint sur des boîtes en bois ou en carton et les décore avec des paperolles qui



donnent un aspect très raffiné à la boîte.

Nadine crée aussi des cartes postales en 3D avec différents matériaux : rubans, dentelles, tissus etc.... qu'elle agrémente de perforelles. Ces cartes postales d'une grande finesse de création, s'inscrivent parfaitement dans des thèmes événementiels.

La grande passion de Nadine a débuté voici 8 ans lorsque sa nièce lui a fait découvrir lors d'un salon, un nouveau style de peinture, basée sur une technique difficile et très peu connue, la peinture à la cire, qui lui a permis de mettre en valeur ses dons de créativité. Une grande dextérité est nécessaire pour utiliser le petit fer spécial adapté à l'application de la cire sur le support. L'inspiration vient au fur et à mesure. L'impossibilité à reproduire le même graphisme ainsi que la même couleur fait que chaque tableau est unique. Nadine expose ses créations lors de fêtes de village et marchés de Noël.

Au cœur du village...

Le Club des Gorges du Nan

C'est le 30 avril, avec le traiteur Ludovic CHAMPON, que nous nous sommes réunis à la salle des fêtes pour le repas annuel de notre Club.

Après s'être bien régalé, un divertissement nous a été proposé par le groupe mixte de la région, une dizaine de personnes costumées nous ont présenté leur petit spectacle en patois composé de saynettes et contes qui ont enchanté les auditeurs leur remémorant la vie et les traditions d'autrefois très agréable journée.

En juin avec bon nombre de participants des alentours (Saint-Marcellin, Saint Vérand, Saint Gervais, Rovon) un voyage a pu être réalisé dans la Drôme à Crest, bon repas, animations, chansons ont fait la réussite de cette sortie.

Peu d'effectifs pendant les vacances, mais la continuation des réunions a été vivement souhaitée.

Malgré une pluie battante, notre repas du 15 août s'est déroulé à la salle de la cantine. Une fois de plus, nous avons apprécié les traditionnelles ravioles et beignets dont Jean-Paul a le secret, servis par Mireille toujours aussi avenante; chansons, accordéon, orgue de Barbarie avec Gladys nous ont fait oublier le mauvais temps.

A cette occasion, il est de mise chaque année d'envoyer une carte à Frère Joseph qui nous a répondu avec son style plein d'humour qui nous réjouit tous y compris ceux qui ne l'ont pas connu, c'est à dire nos adhérents de l'extérieur.

Un grand merci à Chantal pour la photo jointe et à Yvonne, notre Bretonne pour la gentille carte.

Un loto est prévu fin octobre.

Souhaitons à Maria Veyret qui participe avec tant de plaisir à



nos réunions et repas qu'elle se rétablisse au mieux suite à sa chute.

Repas du club du Nan.

Les aînés se sont réunis autour d'un bon repas préparé par la Grignotte, pour fêter ce jour dédié à la Vierge, patronne de leur paroisse. Cette fête de l'Assomption donnait lieu autrefois également à une grande vogue. Les familles se réunissaient pour cette occasion.

Des tables étaient installées partout dans le village. Repas, bals, corsos se succédaient pendant trois jours. Pour des raisons de calendrier, la vogue a été avancée, mais dans le cœur des anciens, le 15 août reste la vraie fête du village.

COMMUNE DE COGNIN

SOUVENIR DU GRAND CORSO FLEURI DU 15 AOÛT 1935

VIVE COGNIN !

Chanson Locale et Sentimentale

Air : La Paimpolaise

1^{er} Couplet

Sur les bords fleuris de l'Isère
Et tout près de Saint Marcellin,
Au sein d'une région prospère
Je sais un joyeux patelin
Dont les habitants
Toujours épatants
Autour du sarment qui pétille
Ou dans leurs champs pleins de gâtés
Sont heureux de vivre en famille
Loin du bruit des grandes cités.

2^e Couplet

Cognin ! C'est ainsi qu'il se nomme
Ce village partout vanté,
Est un endroit charmant, en somme,
Aussi bien l'hiver que l'été
Le riche étranger
Qui peut voyager
Souvent accourt avec sa suite
Visiter les gorges du Nan
Dans lesquelles on pêche la truite
Qui se fait prendre à tout venant.

3^e Couplet

Les filles dans cette commune,
Ne font certes pas d'embarras
A Cognin la blonde et la brune
Aussitôt nous ouvrent les bras
Si nous indiquons
Que nous reluquons
Leurs jolis minois frais et roses
Leurs cheveux, leurs coquets atours,
Leurs yeux noirs, puis un tas de choses
Qui nous font rêver aux amours.

4^e Couplet

Bref à Cognin, chacun s'amuse
Les filles songent à l'amour
Les garçons ont la cornemuse
Qui les fait danser tour à tour
Les belles mamans
Ont des mots charmants
Pour celui qui sera leur gendre,
Pendant ce temps-là les maris,
Sous l'ombrage, vont les attendre
En buvant un pot de vin gris.

Au cœur du village...

Hommages

Tous les habitants lors de leurs passages en mairie, souvent à l'occasion des bureaux de vote, jetaient un coup d'œil aux tableaux qui ornaient les murs. De temps en temps, quelques réflexions fusaient, mais tous s'accordaient à dire que les cadres ainsi que le socle qui supportait "Marianne" étaient jolis et devaient avoir une certaine valeur.

Les travaux arrivèrent et si décrocher les tableaux ne posa aucun problème, enlever le socle de "Marianne" ne fut pas une partie de plaisir. Aucun ancrage n'apparaissait. Après pas mal de tâtonnements et une inspection minutieuse on s'aperçu que la plateforme semblait emboîtée et clouée. Gregory joua alors au chirurgien et quelle ne fut pas notre surprise, de voir que ce socle était creux et qu'entre les fixations, il contenait une enveloppe jaunie et couverte de poussière oblitérée du sceau de la mairie, avec la mention

"Pour nos successeurs"

Une fois ouverte, une lettre datée du 1er août 1897, nous livrait l'information suivante :

Le buste et six estampes ont été donnés à la commune de Cognin par le Ministère des Beaux Arts, sur la recommandation de Monsieur Durant-Savoyat, sénateur, et de monsieur De Bézieux natif de Cognin, chef de division au ministère des Cultes, sur la demande de Monsieur Rubichon Isaï, Maire soussigné.

De l'eau pour tous les Cognards

Certains trouvent étrange l'attachement des habitants de Cognin à leur réseau d'eau, mais celui-ci ne fut jamais "un long fleuve tranquille".

En 1935 une cavalcade fut organisée pour soutenir le Conseil Municipal qui projetait la construction d'un réseau d'eau public réalisée un peu plus tard.

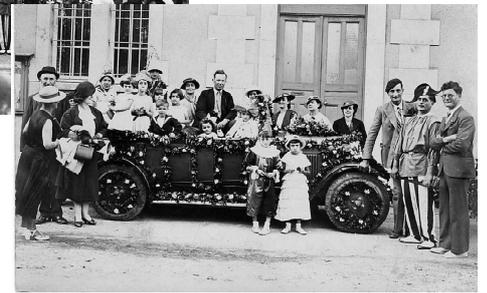
A cette époque l'eau courante n'alimentait que quelques fontaines et une poignée de particuliers.

Cette manifestation eut lieu à l'instigation de Paul Veyret, qui devint par la suite une sommité avec Germaine, son épouse, puisqu'il fut pendant longtemps le Doyen de Faculté de Géographie Alpine de Grenoble. Ses ouvrages font aujourd'hui référence.

La chanson ci-dessous fut créée pour l'occasion et une foule considérable, tous quartiers confondus, participa à la fête. Ainsi naquit le réseau communal.

A partir de 1975 ce réseau passa à l'ère moderne avec les compteurs et les différents renforcements.

Mais ceci est une autre histoire...



La grande Complainte Des hameaux de Cognin

Air : Auprès de ma blonde

1

De mon lointain hameau
Du Rivier suis venu (bis)
A la chasse de l'eau
J'ai bien longtemps couru

Refrain

Au clair de la lune
Qu'il fait bon, fait bon, fait bon.
Au clair de la lune
Qu'il fait bon rouler.

2

Je quitte Nalletière
Mon aimable hameau (bis)
Et l'envahit de lierre,
Car il n'y a pas d'eau

3

Logeant à la Vorcière,
Je n'ai plus de tonneau (bis)
Ils étaient pas de pierre
Me les a mangés l'eau

4

J'aime la bonne bière,
Ma vache préfère l'eau (bis)
Hélas à Chaponnière,
N'ai ni bière, ni eau.

5

Villageois de Cognin
Féroces buveurs d'eau (bis)
Si nous aimons le vin,
Nous voudrions de l'eau.

Au cœur du village...

Site web communal

La commission communication du nouveau conseil municipal a décidé de faire évoluer le site web de la commune. L'architecture reste la même, mais de nouvelles rubriques sont venues l'enrichir.

Une rubrique "Transport" vous redonne les horaires et tarifs de la ligne 5000 de Transisère qui relie Pont en Royans à Grenoble via notre village.

La rubrique "ordures ménagères" explique la politique du tri des déchets et les différents services proposés.

Prochainement devraient vous être proposées les rubriques:

- "Service des eaux" qui vous précisent la tarification de l'eau à Cognin les Gorges
- "Plan d'Occupation des Sols" qui vous donne une carte du POS et la réglementation qui s'y applique en fonction des zones.

La commission a essayé, pour rendre le site plus vivant, de lui adjoindre une page "Actualités" qui essaiera de fournir des informations en direct de la commune.

Enfin, vous continuerez à trouver sur le site communal les compte-rendus des conseils municipaux et le journal "L'Echo des Gorges" à télécharger en version couleur.

La communauté de communes de Vinay est en train de construire son portail web, avec les informations qui lui sont propres. Nous nous ferons un plaisir de vous annoncer sa publication sur le site communal (pour rappel <http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>)

Enfin, nous vous invitons à visiter le portail du Sud-Grésivaudan <http://www.sud-gresivaudan.org/>.

Un petit marque-page à son effigie se trouve à l'intérieur de votre journal. Celui-ci vous donne les thématiques des différents portails. Pour avoir des informations sur l'actualité de ce site, vous pouvez sur le portail d'entrée, vous abonner à résonews, la lettre d'information bimensuelle du Pays du Sud-Grésivaudan.

Bonne navigation à tous les internautes.

La vogue annuelle

La traditionnelle vogue de notre village, a, comme les années précédentes fait déplacer les foules.

En famille, entre amis ou en solo, les habitants du village et nos "voisins" ont été de la partie pendant ces trois jours de bonne humeur, riches en manifestations.

Malgré le temps maussade du vendredi soir, les groupes (Dooop'x, Chair Chant Corps et Dandy Brandy) ont su emporter le public dans leurs univers musicaux et offrir une soirée de qualité.

Le samedi soir dans le cadre de la tournée Nord en Sud, organisée par le Sud Grésivaudan, une soirée sénégalaise a été menée de chef par Jeff Jell. Le dynamisme et la gaité du



groupe ont réchauffé l'atmosphère. Le Yak (Amar et ses acolytes des Root's secours) avait donné le ton grâce à ses compositions version acoustique. Les cracheurs de feu et jongleurs furent également très appréciés.

Le dimanche soir, le traditionnel repas raviolas a été victime de son succès et malgré un peu d'attente, tout le monde a pu se régaler et apprécier le magnifique feu d'artifice offert par la commune.

Pendant ce week end, la fête foraine, les concours de pétanque et les diverses animations ont ravi la population.



Nous remercions tous les bénévoles et "les petites mains" qui nous ont apporté leur soutien logistique et moral, sans qui une telle réussite n'aurait pu être possible.

L'année prochaine, le foyer rural fêtera ses 20 ans, nous invitons tous les membres qui se sont succédés depuis 1989, ainsi que toutes les bonnes volontés, à notre assemblée générale.

Nous vous espérons nombreux pour envisager une vogue anniversaire digne de notre si joli village.

Assemblée générale le **7 novembre 2008 à 20 H** à la salle de la cantine scolaire :

Ordre du jour : bilan moral et financier 2008, programme de l'année 2009

Au cœur du village...

Ateliers d'art floral tous niveaux Planning des ateliers 2008 – 2009

Les ateliers d'art floral se dérouleront à la salle de la cantine de Cognin les Gorges :

Ils vous permettront d'acquérir des connaissances techniques, d'exprimer votre créativité à travers des créations personnalisées, de découvrir les richesses de la nature et de partager un moment de détente !
durée : 4 heures (8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30)

Tarif : € 45,00 par personne (chèque à l'ordre de Floriscola)
(fleurs + fournitures + cours + collation)

Contact :

Simoens Valérie tel : 04 76 38 33 29 ou 04 76 38 53 34
Responsable Floriscola : Didier Chapel : 06 23 12 12 05
Adresse mail : floriscola@gmail.com

Les thèmes de cette année sont :

L'ART DE LA TABLE ROMANTIQUE POUR LES FETES

Le samedi 13 décembre 2008

Découverte des couleurs et des formes pour les fêtes de fin d'année 2008

Réalisation d'un support pour un centre de table, de petits photophores et d'une composition.

L'ECLOSION DU PRINTEMPS

le samedi 28 mars 2009

Travail avec les fleurs, branchages et feuillages du printemps.

Réalisation de plusieurs compositions, un bouquet rond avec les éléments aux couleurs et aux formes printanières.

MISE EN SCENE DE FLEURS EXOTIQUES

Le samedi 13 juin 2009

Découverte des fleurs et différentes espèces de fleurs des îles.

Comment travailler les fleurs exotiques.

Réalisation d'une composition florale avec de grosses fleurs, mise en scène des fleurs exotiques pour une décoration de salle ou de table, travail avec du grillage pour une décoration murale.

ETAT CIVIL

Elles ont vu le jour :



Tiffanie LUYA le 12 avril 2008

Fille de Thierry et Cécile LUYA à la Vie du Ferron

Emilie RIBOLLET le 18 juin 2008

Fille d'Olivier et Sandrine RIBOLLET à Nalletière

Ils se sont unis :



Chantal LEROUX et Francis BERGER le 5 juillet 2008 à Le Puisseau

Eva FINAZZO et Denis FAURITE le 19 juillet 2008 rue Saint Joseph

Ils nous ont quittés :



Henri VEYRET (ancien conseiller municipal) le 28 juin 2008, Chatonnière

Anne BALLABEY le 26 juillet 2008, le château

Marcel ROUE le 12 août 2008, le village

Andrée MICHEL épouse BITH le 28 septembre 2008, le Rivier

BLOC-NOTES

Mairie Mardi de 09h à 12h et de 14h à 19h
Vendredi de 09h à 12h et de 14h à 19h

Poste Semaine de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30
Fermée le mercredi après-midi
Samedi de 09h00 à 11h

Déchetterie Mardi à Vendredi de 14h à 18h
Vinay Samedi de 10h à 18h

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

Mairie de Cognin-les-Gorges

Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32

Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Site Internet: <http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>

Directeur de Publication

Albert GLENAT

Rédacteur en Chef

Patrice FERROUILLAT

Illustration

Claire BOUTET

Service Communication

Linda MUZARD

Comité de Rédaction

Sophie Borel, Bernard Bayle, Christine Bonta, Cécile Laude, Sylviane Ageron, Philippe Melgarejo, Linda Muzard, Richard Mourre

Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin
Fédéric Grassin et les enseignants de Cognin

Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 250 exemplaires.